*** Syndicat national de l’encadrement***

 ***des finances et de l’industrie***

|  |
| --- |
| Centralefinances |

**COMMUNIQUE**

**La CGC-Centrale appelle à se mobiliser**

 **le mardi 22 mai 2018**

La CGC-Centrale constate une volonté gouvernementale bloquante visant, sous couvert des projets « Action publique 2022 », à « réformer » la sphère publique par autant d’actes hostiles aux fonctionnaires, quels que soient leurs fonctions, leurs grades et leurs compétences. Pour le Gouvernement, les fonctionnaires seraient trop coûteux, trop nombreux, inefficaces, recrutés sur des critères devenus obsolètes, protégés outrageusement par leur statut, peu mobiles, trop souvent absents. C’est pourquoi, **ils doivent payer, et l’addition n’en finit pas de s’allonger** :

* augmentation annuelle du taux de cotisation retraite ;
* gel du point d’indice *ad vitam aeternam ;*
* jour de carence rétabli en cas de maladie ;
* compensation non pérenne de la hausse de la CSG ;
* suspension du protocole PPCR pendant un an ;
* suppressions de postes par dizaines de milliers ;
* restructurations incessantes de services ;
* recrutement massif sous contrat ;
* menaces sur le calcul des retraites…

Qu’en est-il, à la veille du 22 mai, de cette volonté hostile ? Elle prend maintenant la forme d’une **remise en cause sans précédent des compétences, voire de l’existence, des instances de dialogue social**. Les **CHSCT**, qui ont pourtant fait leurs preuves pour prévenir la sécurité et la santé au travail doivent être purement et simplement **supprimés**. Les comités techniques, dont le rôle demeure simplement consultatif, devraient « reprendre » les compétences des CHSCT…

Quant aux **CAP, leur rôle serait réduit au contentieux**. Finies les possibilités d’évoquer et de défendre les dossiers de collègues lors des promotions !

**C’est pourquoi, la CGC-Centrale appelle tous les agents à se mobiliser massivement le 22 mai prochain**

**pour contraindre les pouvoirs publics à réellement dialoguer et à infléchir le cours de leurs projets néfastes.**